

Département de  
l'Aude

Arrondissement  
de Narbonne

**Délibération n°  
D2026-02-03-06**

Conseillers  
municipaux en  
exercice : 14

Convocation en  
date du  
27 janvier 2026

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de **SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE**

Conseil Municipal du 03 février 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire.

**Présents** : de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, CASSIGNAC Fabien, CROS Francette, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, FABRE Éric, LABADIE Pierre, RAMONE Jean-Luc.

**Absents** : BENSEN Christian, POUS Joël, VIDAL Mathilde,

**Empêchés** : CHORTO Christiane, CLAYRAC Georges.

**Procurations** : CLAYRAC Georges à de VOLONTAT Xavier, CHORTO Christiane à CROS Francette.

**Secrétaire de séance** : CROS Francette.

OBJET :

**MASSIF SAINT VICTOR : DELEGATION AU PARC NATUREL REGIONAL CORBIERES-FENOUILLEDE LA REALISATION DE L'ETUDE DU PLAN DE MASSIF DFCI**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code forestier et notamment ses dispositions relatives à la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI),

**Vu** la Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne,

**Vu** le territoire et les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes

**Vu** la Charte du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes, approuvée par décret du 4 septembre 2021

**Vu** le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies PDPFCI 2018-2027, approuvé par le préfet de l'Aude par arrêté du 14 juin 2019 :

Monsieur le Maire expose que les incendies majeurs récents nous rappellent avec force les défis auxquels nous sommes confrontés en matière de gestion des risques naturels. Le changement climatique, en renforçant le nombre et l'intensité de ces phénomènes, rend plus que jamais nécessaire notre mobilisation pour protéger notre territoire et ses habitants.

Face à ces enjeux, une **réaction collective et coordonnée** est indispensable. C'est pourquoi le **Parc Naturel Régional Corbières-Fenouillèdes (PNRCF)** a été sollicité pour porter un **Plan de Massif de Défense de la Forêt Contre les Incendies (PAFI/DFCI)**, en concertation avec les acteurs locaux et les collectivités concernées.

Un **plan de massif (PAFI/DFCI)** est un outil stratégique visant à organiser et développer la prévention et les moyens de lutte contre les incendies. Il permet de :

- de renforcer la connaissance du territoire et des risques,
- de planifier les actions de prévention, d'aménagement et d'entretien,
- de favoriser la cohérence des interventions à l'échelle du massif
- 

Le Parc propose d'assurer la **coordination et la maîtrise d'ouvrage de l'étude** permettant d'établir ce plan, en co-portage avec Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, et en associant les communes, les EPCI, les services de l'État, les organismes forestiers et les collectivités compétentes en DFCI. Le plan sera élaboré en **concertation avec les communes**, garantissant ainsi une approche adaptée aux spécificités de chaque territoire.

Il est précisé que la **maîtrise d'ouvrage des travaux identifiés à l'issue de l'étude** sera ensuite **assurée par les collectivités compétentes en matière de DFCI**, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.

D2026-02-03-06  
1/2

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 011-211103510-20260203-D2026\_02\_03\_06-DE

Département de  
l'Aude

Arrondissement  
de Narbonne

**Délibération n°**  
**D2026-02-03-06**

Conseillers  
municipaux en  
exercice : 14

Convocation en  
date du  
27 janvier 2026

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE

Conseil Municipal du 03 février 2026

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire.

**Présents** : de VOLONTAT Xavier, BONNERY Patrick, CASSIGNAC Fabien, CROS Francette, CROUSILLAC Pascal, DAYER Christine, FABRE Éric, LABADIE Pierre, RAMONE Jean-Luc.

**Absents** : BENSEN Christian, POUS Joël, VIDAL Mathilde,

**Empêchés** : CHORTO Christiane, CLAYRAC Georges.

**Procurations** : CLAYRAC Georges à de VOLONTAT Xavier, CHORTO Christiane à CROS Francette.

**Secrétaire de séance** : CROS Francette.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï** l'exposé de son Président et après en avoir délibéré

**Approuve** la participation de la commune à la démarche d'élaboration du Plan de Massif DFCI du Massif de Saint-Victor, coordonnée par le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes.

**Décide** d'autoriser le Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes à réaliser, pour le compte des collectivités du massif concerné, l'étude préalable et la coordination technique du plan de massif DFCI.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 11

Abstention : 0

Contre : 0

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 011-211103510-20260203-D2026\_02\_03\_06-DE

D2026-02-03-06  
2/2

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus. Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication. Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,  
Francette CROS



Le Maire,  
Xavier de VOLONTAT

